

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

23 avril 2021

Date d'affichage :

23 avril 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210429-033_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Michel PRETI a donné procuration à Rodolphe PAPET – Isabelle DE COLOMBEL a donné procuration à Josiane ARNOUX

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°033/2021 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DESIMPERMEABILISATION ET LA VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Thierry BAUD ne prend pas part au vote car il connaît l'un des candidats.

Le Maire rappelle l'appel à projets de l'agence de l'eau « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » dans lequel les élus ont décidé de s'inscrire afin de désimpermeabiliser et de végétaliser la cour de l'école.

Un appel d'offre a été publié afin de recruter un maître d'œuvre pour candidater à l'appel à projets. Quatre offres ont été remises.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-21-1,
Vu le code de la commande publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu le compte rendu de l'analyse des offres réalisés par la commission travaux,

Décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant :

- Programme : maîtrise d'œuvre pour la désimpermeabilisation et la végétalisation de la cour de l'école
- Entreprise retenue : Atelier AZIMUTS – Parc d'activité, 17 allée des genêts, 04200 SISTERON
- Montant du marché : 23 635,00€

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 MAI 2021